



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2022**

Le Conseil Municipal, s'est réuni le 27 Octobre 2022 sous la présidence de Mr Guy SAUVAITRE, Maire.

Les décisions suivantes ont été prises au cours de cette séance :

- Le conseil municipal accepte la proposition d'échange des terrains appartenant à Mr Jean BETIN, cadastrés section AC 81 et 135 et situés « Les Bons Enfants » contre les parcelles cadastrées section AC 401 et 402, situées lieu-dit « Le Presbytère »
- Il est décidé de procéder à la neutralisation totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées.
- Approbation de la décision modificative n°2 du budget principal
- Adoption de la motion de soutien à l'Association des Maires de la Vienne, concernant les « Finances Locales en danger ».
- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours fonctionnement de 7000 € par la communauté de communes du civraisien en Poitou
- Une provision pour créances douteuses est constituée pour un montant de 288,23 €, représentant 25% des sommes non recouvrées sur les années antérieures.
- Une commission « culture et loisirs » est créée au sein du conseil municipal. Mme Renée FRANCOIS est désignée conseillère municipale déléguée à cette commission.
- Le conseil municipal n'exerce pas son droit de préemption sur un bien situé au 5, »Le Fouilloux ».

Affiché le 08/11/2022, à CHAUNAY